

Université de Reims Champagne Ardenne
Faculté des Sciences Économiques, Sociales et de Gestion

Session de mai 2014

Année d'études : L1 EG

Épreuve de : comptabilité financière

durée : 3 heures

Documents autorisés : liste du plan comptable général.

Matériel autorisé : calculatrice à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission (circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Téléphone portable interdit.

Écrit terminal

Madame MARCHAL exploite une entreprise individuelle à responsabilité limitée. Elle vous remet deux dossiers concernant le mois de décembre.

Premier dossier : opérations courantes du mois de décembre N

Le 1^{er} : réception de la facture de location mensuelle du photocopieur : 420 € HT. Paiement prévu le 15 janvier N+1.

Le 2^{er} : encaissement d'une subvention d'exploitation 4 000 € de la part de la région.

Le 8 : encaissement d'un emprunt de 12 000 €.

Le 12 : achat de timbres fiscaux : 1 130 €. Paiement par chèque.

Le 18 : achat d'une documentation technique : 40 € HT. Règlement en espèces.

Le 22 : achats d'emballages perdus destinés aux produits finis commercialisés : 1 200 € HT. Règlement par traite à 30 jours.

Le 24 : acquisition d'un matériel de bureau : 700 € HT. Règlement par chèque à 30 jours.

Le 29 : achat au comptant par chèque de fournitures de bureau : 75 € HT (compte d'achats non stockés).

Le 31 : prélèvement de 1 275 € concernant l'emprunt accordé l'année dernière (intérêts 75 € et amortissement du capital 1 200 €).

Le 31 : encaissement des intérêts du prêt : 185 €.

Travail

Enregistrez ces opérations du mois de décembre au journal de l'entreprise (10 points).

Deuxième dossier : opérations d'inventaire

Afin de préparer les opérations d'inventaire, Madame MARCHAL vous fournit les informations suivantes :

1°) Un véhicule a été acheté le 12 février N-1 : 16 200 € HT. L'Amortissement se fait par rapport aux kilomètres parcourus. Pas de valeur résiduelle. Sa durée d'utilisation est de 5 ans. Il a été prévu :

Année	Km parcourus
N-1	50 000
N	60 000
N+1	90 000
N+2	60 000
N+3	40 000

2°) Un bâtiment a été acquis et mis en service le 15 mai N : 500 000 €. Durée d'utilisation : 20 ans. Pas de valeur résiduelle. Amortissement linéaire.

3) Un matériel industriel a été acquis le 12 avril N-1 pour un prix de 20 000 € HT. Il a été mis en service le 14 avril N-1 et il est amorti sur une durée de 5 ans. Pas de valeur résiduelle. Amortissement linéaire.

4°) L'entreprise a souscrit une assurance multirisque d'un montant de 2 890 € le 28 mars N. Elle couvre la période du 1^{er} avril N au 31 mars N+1.

5°) Le stock final de marchandises s'élève à 17 890 € et le stock initial s'élevait à 15 200 €.

6°) Un terrain acquis 100 000 € en N-7 a une valeur actuelle de 172 000 € au 31 décembre N. Le fonds commercial acheté 175 000 € a une valeur actuelle de 75 000 € à la clôture de l'exercice.

7°) L'entreprise a acheté durant l'année 8 510 € HT de fournitures administratives enregistrées dans le compte 6064. Il reste au 31 décembre N, 410 € de fournitures qui seront consommées l'exercice suivant.

8°) L'entreprise a reçu des marchandises le 27 décembre N pour un montant de 1 500 € HT. Mais la facture est réceptionnée le 16 janvier N+1.

9°) Le 27 août N, l'entreprise a perçu le loyer semestriel pour la location d'un local commercial. Le loyer d'un montant de 3 125 € correspondant à la période du 1^{er} septembre au 28 février N+1.

Travail

1°) Faites le tableau d'amortissement complet du véhicule (1,5 point).

2°) Enregistrez toutes ces opérations d'inventaire au 31 décembre N (7,5 points).

3°) Définissez le principe comptable suivant : principe de spécificité des exercices comptables (1 point).

Annexe à rendre en respectant l'anonymat.

Année	Base amortissable	Km parcourus	Taux d'Amt	Amortissement	VNC
N-1					
N					
N+1					
N+2					
N+3					

Éléments de correction

Première partie

Enregistrement

613		Locations	01/12/N		420,00	
44566		TVA déd / ABS			84,00	
	401			Fournisseurs		504,00
512		Banque	02/12/N		4 000,00	
	74			Sub. d'exploitation		4 000,00
512		Banque	08/12/N		12 000,00	
	164			Emprunts		12 000,00
6354		Droits de T et d'E	12/12/N		1 130,00	
	512			Banque		1 130,00
6183		Doc technique	18/12/N		40,00	
44566		TVA déd / ABS			8,00	
	53			Caisse		48,00
60261		Emballages perdus	22/12/N		1 200,00	
44566		TVA déd / ABS			240,00	
	403			Frs, effets à payer		1 440,00
2183		Mat de Bureau	24/12/N		700,00	
44562		TVA déd / Immos			140,00	
	404			Frs d'Immos		840,00
6064		Fournitures administ.	29/12/N		75,00	
44566		TVA déd / ABS			15,00	
	512			Banque		90,00
6611		Intérêts	31/12/N		75,00	
164		Emprunts			1 200,00	
	512			Banque		1 275,00
512		Banque	31/12/N		185,00	
	7626			Revenus des prêts		185,00

Deuxième partie

1°) Tableau d'amortissement

Année	Base amortissable	Km parcourus	Taux d'amortissement	Amortissement	VNC
N-1	16 200,00	50 000	16,67%	2 700,00	13 500,00
N	16 200,00	60 000	20,00%	3 240,00	10 260,00
N+1	16 200,00	90 000	30,00%	4 860,00	5 400,00
N+2	16 200,00	60 000	20,00%	3 240,00	2 160,00
N+3	16 200,00	40 000	13,33%	2 160,00	0,00

2°) Enregistrement

681		DADP exploitation	31/12/N		3 240,00	
	28182			Amt du Mat. de T.		3 240,00
			d°			

681	2813	DADP exploitation 500 000 / 20 X 225/360		Amt des Const.	15 625,00	15 625,00
		-----	d°	-----		
681	28154	DADP exploitation 20 000 / 5		Amt du Mat. Ind.	4 000,00	4 000,00
		-----	d°	-----		
486	616	C.C.A. 2 890 X 3/12		Primes d'assurance	722,50	722,50
		-----	d°	-----		
6037	37	Var. de stock		Stock de Mdes	15 200,00	15 200,00
		-----	d°	-----		
37	6037	Stock de Mdes		Var. de stock	17 890,00	17 890,00
		-----	d°	-----		
687	2907	DDP exceptionnelles 175 000 - 75 000 Terrain : RAF		Dép du fonds com.	100 000,00	100 000,00
		-----	d°	-----		
486	6064	C.C.A.		Fournitures administ.	410,00	410,00
		-----	d°	-----		
607 44586	4081	Achats de Mdes TCA / FNP		Frs FNP	1 500,00 300,00	1 800,00
		-----	d°	-----		
752	487	Rev des immeubles 3 125 X 2/6		P.C.A.	1 041,67	1 041,67

3°) Principe de spécificité des exercices

«Seuls les bénéfices réalisés à la date d'un exercice peuvent être inscrits dans les comptes annuels» : article L123-21. L'utilisation des comptes correcteurs (charges et produits constatés d'avance, charges à payer, dettes provisionnées et produits à recevoir) permettent de respecter ce principe.